



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1633-1

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 2 mai 2023, à savoir :

#### **RÈGLEMENT RV-1633-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1633 PRÉVOYANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU DESSABLEUR DE L'USINE D'ÉPURATION ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Le règlement a pour objet d'augmenter le montant total de l'emprunt décrété par le Règlement RV-1633 de 180 000 \$, le faisant passer à 250 000 \$, afin de couvrir le financement de coûts supplémentaires. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements demeure établi à 10 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

Le règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mai 2023 pour un emprunt additionnel de 180 000 \$.

#### **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 6 juin 2023.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA

2023.34